

PROCOLE SANITAIRE PARTICIPANT (*infos données lors de la réservation en ligne*)

Le Département du Puy de Dôme relance la programmation et s'engage avec vous dans le respect de l'ensemble des gestes barrière mis en place dans ce contexte.

Sur cette période inédite qui s'ouvre à nous, notre priorité est donc de concilier ces moments d'échanges avec un protocole contraignant afin de garantir pour chacun et à chaque instant un haut niveau de sécurité sanitaire.

La participation aux sorties est donc conditionnée au strict respect du protocole énoncé. Il est de la responsabilité de chacun, organisateur, prestataires d'appliquer les différentes règles pour éviter toute propagation du virus.

Toutes les animations seront soumises à réservation à distance sur le site <https://volcan.puy-de-dome.fr/agenda>.

Chaque participant s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- **La taille des groupes sera réduite à 10 personnes maximum, incluant le ou les animateur(s) ;**
- **Les visites guidées au sommet du puy de Dôme, habituellement sans réservation, sont soumises à une pré-inscription auprès des agents d'accueil de l'Espace temple avant le départ et ce, pour contenir le groupe à 9 personnes et pouvoir remonter la chaîne de transmission au cas où l'un des participants déclarerait les symptômes de la Covid-19 dans les jours suivant la visite ;**
- **Port du masque conseillé et obligatoire dès lors que la distanciation physique d'au-moins 1 mètre ne peut pas être respectée – veiller à en avoir un avec soi, masque non fourni ;**
- **Lors des visites guidées au sommet du puy de Dôme, lorsque celles-ci se déroulent à l'intérieur de l'Espace temple en cas d'intempérie, le port du masque est obligatoire pour les participants et les guides ;**
- **Respect de la distanciation physique tout au long de la prestation : 1 m minimum entre chaque participant (hors groupes préconstitués – familles, couples) et vis-à-vis de l'animateur ;**
- **Application systématique de l'ensemble des gestes barrières (tousser dans son coude, mouchoirs à usage unique, lavage de main avec du gel hydro alcoolique...)** ;
- **Les manipulations seront proscrites, sauf à désinfecter chaque élément naturel ou matériel à chaque échange ;**
- **En cas de symptômes ou d'une suspicion de contamination, informez l'animateur de l'annulation de votre participation à l'animation ;**
- **Si vous déclarez les symptômes dans les 2 semaines suivant votre participation, informez votre médecin de votre participation et prévenir l'animateur ;**

<p>Le non-respect des consignes par les participants qui mettrait ainsi en danger le reste du groupe, pourra contraindre le prestataire à refuser la présence du ou des participants, écourter ou annuler la sortie.</p>
